



Auto école arnaque

Par Arfest

Bonjour,

Je viens vous posez cette question sur ce forum car je n'ai aucune connaissance du domaine et j'ai besoin d'un avis experts. Je suis entrain de passer le permis A1 (125cc) dans une moto école et j'ai bien fournis pièce d'identité et le reste des documents, sur le site ANTS mon permis est bien renseigné en tant que A1 sauf que la moto école m'as fait faire 16H de plateau sur une moto en permis A2 (650cc) et le jour de l'examen on me change de moto pour une A1, j'ai ainsi raté l'examen car elle ont une différence de poids et de puissance trop importante, et j'aimerais savoir si une action est possible car j'ai payé 16h (650?) qui me sont donc inutile car pas la même cylindrée, et ainsi j'ai rater un examen qui est payant, la moto école ne semblait même pas savoir que j'avais 17 ans, le moniteur semblait surpris. En espérant une réponse claire sur les actions possibles, merci beaucoup.

Par StephaneB

Bonjour

Je ne pourrai pas vous répondre sur le fond.

Par contre, je vous invite à contacter le délégué à la sécurité routière de votre département. Appelez la direction départementale des territoires de votre département et demandez son numéro. Il s'agit de la personne la plus à même de vous renseigner.

Parmi les fonctions du délégué à la sécurité routière se trouvent justement la surveillance des auto-écoles.

Par jpgroussard

Bonjour Arfest,

pour commencer, chargez vos parents d'aller voir le responsable, pour avoir une discussion franche. Ça devrait se régler à l'amiable.

Autrement, pendant les 16 heures de plateau, vous ne vous êtes aperçu à aucun moment que la moto était une 650 cc et non pas 125 cc ?

Cdt

Par janus2

Autrement, pendant les 16 heures de plateau, vous ne vous êtes aperçu à aucun moment que la moto était une 650 cc et non pas 125 cc ?

Bonjour,

Même remarque, pourquoi avoir accepté de faire vos heures de plateau en 650cc au lieu de 125cc ?

Par Isadore

Bonjour,

Êtes-vous émancipé ? Si non, ce sont à vos parents ou à votre tuteur d'intervenir pour défendre vos intérêts, ce sont d'ailleurs eux qui ont dû signer le contrat.